



UNOX S.p.A.

Via Majorana, 22 - 35010 - Cadoneghe (PD) - Italy
Tel.: +39 049 86.57.511 - Fax: +39 049 86.57.555

info@unox.com **www.unox.com**

Reg. Imp. Padova n° 04230750285 - R.E.A. Padova 372835
N. Mecc. PD 055044 - Cap. Soc. 5.000.000 € i.v.
P. Iva / C.F. 04230750285 - Vat. ID n° IT04230750285

"DEFI COMBIGURU"

CONDITIONS GENERALES

(par la suite, "Conditions générales")

L'initiative "Défi Combiguru" (par la suite, "**Initiative**") est promue par Unox S.p.A., dont le siège est à Cadoneghe (PD), via Majorana, 22, c.a.p. 35010, P. IVA / C.F. 04230750285 (par la suite, "**Unox**").

L'Initiative est destinée à tous ceux (par la suite, "**Participants**") qui (i) étant propriétaires d'un compte auprès de App Store d'Apple et/ou de Google Play Store de Google, effectueront le téléchargement, sur leur dispositif mobile à iOS ou Android, de l'application dénommée "CombiGuru" (par la suite, "**Appli**") et (ii) qui compléteront la procédure d'inscription par la création du profil personnel afférent.

Les informations à fournir obligatoirement lors de la création du profil personnel seront le prénom, le nom, l'adresse e-mail et un identifiant / pseudonyme ; la procédure d'inscription sera complétée par la sélection, de la part du Participant, d'un lien de confirmation d'inscription.

Il sera en outre possible, par l'utilisation de l'Appli, d'enrichir le profil personnel avec des indications d'informations supplémentaires facultatives.

En alternative à la création de comptes par indication d'informations obligatoires, il sera en outre possible d'accéder à l'Initiative par l'interaction avec le profil personnel du Participant sur Facebook (par la fonction "**Facebook Connect**").

L'Initiative est accessible à partir du 01/09/2019, et jusqu'au 31/12/2019.

L'Initiative permet aux participants d'accumuler des points et d'accéder à divers niveaux d'aptitude, en répondant à des questions relatives au monde de la cuisine de nature variable (à titre d'exemple et non exhaustivement, des questions à réponse simple ou multiple, combinaisons entre ingrédients et préparations finales, indications sur les méthodes de cuisson) et à thématiques qui leur sont associées (par exemple, indications sur la sécurité dans l'utilisation d'appareils et d'équipements culinaires), dédiés à la mise à l'épreuve et au développement des connaissances du Participant en la matière (par la suite, "**Question(s)**").

L'accumulation des points sera possible selon trois modalités cumulées, décrites par la suite.

A) Domaine "Parcours d'apprentissage"

- i) En accédant à la section de l'Appli dénommée "Parcours d'apprentissage", les Participants auront une visibilité des divers niveaux croissants d'aptitude ; ces niveaux suivront, dans les grandes lignes, le parcours de carrière en milieu culinaire, de "**Marmiton**" à "**Chef cuisinier**" (par la suite, "**Niveau(x)**").
- ii) Pour chaque Niveau, on fournit une page de détail à l'intérieur de laquelle sont présentes 4 sections thématiques (respectivement "Ingrédients", "Cuisson", "Science", "Curiosité") (par la suite, "**Section(s)**") ; chaque Section contient au moins 1 "leçon", cycle de Questions à répondre pour accumuler des points (par la suite, "**Leçon(s)**"). Dans le contexte de chaque Leçon, les Questions auxquelles il est donné une réponse erronée sont de nouveau proposées jusqu'à l'obtention de la bonne réponse. À l'issue de chaque Leçon, on attribue au Participant 5 points (à l'issue de chaque Section sont en outre attribués 10 points).
- iii) L'achèvement de toutes les Sections d'un certain Niveau permet au Participant de passer au Niveau suivant, avec l'attribution de 20 points. Lors de la progression d'un Niveau à l'autre, la difficulté des Questions augmente à l'intérieur de chaque Section et de chaque Leçon ;
- iv) En alternative à l'achèvement de toutes les Sections, pour accéder au Niveau suivant, le Participant pourra aussi compléter ce qu'on appelle "Raccourcis", consistant en séries de Questions (en nombre supérieur ou égal à 10, et de difficulté moyennement supérieure par rapport aux questions des Sections et des Leçons) (par la suite, "**Raccourci(s)**"). Dans le cas d'un Raccourci, le Participant peut fournir au maximum 3 mauvaises réponses. À la troisième mauvaise réponse, le Participant sera exclu du Raccourci et devra le recommencer.
- v) En cas d'achèvement du Raccourci, le Participant accèdera au Niveau suivant et on lui attribuera 5 points.
- vi) Une fois le dernier Niveau disponible atteint ("Chef cuisinier"), le Participant aura épuisé les possibilités d'interaction avec le domaine "Parcours d'apprentissage". Cependant, il pourra continuer à participer à l'Initiative et à augmenter ses points par le biais d'une interaction avec les autres sections de l'Appli.

B) Zone "Défis en cours"

- i) Par l'accès à la section de l'Appli nommée "**Défis en cours**", il sera possible de sélectionner un des "défis" accessibles de temps à autre, chacun consistant en une série d'au moins 20 Questions (par la suite, "**Défis**"). Chaque Défi sera rendu disponible, pour l'Appli, pendant des durées variables (en heures, en jours ou en semaines) ; dans chaque cas, à l'intérieur de l'Appli seront fournies des informations idoines à l'approche de la période de disponibilité.
- ii) Le Participant pourra fournir un nombre maximal de 3 réponses erronées dans le cas d'un Défi, et le cas échéant, il sera exclu du Défi.
- iii) Pour chaque bonne réponse, il sera remis 50 points par numéro de question de défi au Participant (par exemple dans un Défi comptant 20 questions, on attribuera 2,5 points pour chaque bonne réponse). En cas d'exclusion des Défis lorsqu'il atteint le nombre maximal d'erreurs possibles, le Participant se verra attribué les points marqués pour chaque bonne réponse jusqu'au moment de l'exclusion.

C) Zone "Présentez-nous un client"

- i) Pour augmenter son score dans le cadre de l'Initiative, le Participant pourra aussi accéder à la section de l'Appli dénommée "**Présentez-nous un client**", à l'intérieur de laquelle il sera possible, par compilation du formulaire "**Nouvel acheteur**", d'indiquer les informations de



UNOX S.p.A.

Via Majorana, 22 - 35010 - Cadoneghe (PD) - Italy
Tel.: +39 049 86.57.511 - Fax: +39 049 86.57.555

info@unox.com **www.unox.com**

Reg. Imp. Padova n° 04230750285 - R.E.A. Padova 372835
N. Mecc. PD 055044 - Cap. Soc. 5.000.000 € i.v.
P. Iva / C.F. 04230750285 - Vat. ID n° IT04230750285

- contact de tiers (opérant dans le monde de la restauration professionnelle) potentiellement intéressés par l'acquisition de produits d'Unox (par la suite, "**Acheteurs potentiels**").
- ii) Le signalement de chaque Acheteur potentiel comportera l'attribution de 100 points au Participant, sous réserve de vérification de la part d'Unox de la validité des données fournies.
 - iii) Par ailleurs, dans le cas où après le signalement, dans un délai de 6 mois à compter de celui-ci, il est conclu un contrat de vente de produits entre Unox et l'Acheteur potentiel (à condition que les contacts de l'Acheteur potentiel ne soient pas déjà insérés dans la base de données d'Unox et qu'au moment du signalement, il n'existe pas encore un processus de vente entre Unox et l'Acheteur potentiel), on attribuera au Participant un avantage en nature - sélectionné à l'initiative d'Unox - d'une valeur maximale de 100,00€ (à titre d'exemple et non exhaustif, des bons d'essence ou des bons d'acquisition d'autre nature).
 - iv) Le Participant déclare et garantit avoir au préalable obtenu l'autorisation de l'Acheteur potentiel de diffuser ses coordonnées, avant de procéder au signalement par le biais de l'Appli.

Les Participants qui, selon l'appréciation d'Unox et/ou de tiers chargés par la société de préparer et de gérer l'Appli et d'organiser l'Initiative, auraient participé à une violation de ce que prévoient les présentes Conditions générales et/ou qui auraient accumulé des points de manière suspecte, frauduleuse ou en violation du déroulement normal de l'Initiative, éventuellement aussi qui auraient utilisé pour la participation un logiciel et des instruments informatiques susceptibles d'altérer les participations, seront exclus de l'Initiative.

Unox n'assume aucune responsabilité pour les problèmes d'accès, d'empêchement, de dysfonctionnement ou de difficulté concernant les instruments techniques, la ligne téléphonique, les câbles, l'électronique, les logiciels et le matériel, la transmission et la connexion, le branchement à Internet susceptible d'empêcher un Participant d'accéder à l'Appli et en conséquence sa participation à l'Initiative.

Unox n'assume aucune responsabilité pour les hypothèses de non-réception d'e-mail de confirmation d'inscription pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, telles que, à titre uniquement d'exemple, le cas où l'e-mail a été envoyé à une mauvaise adresse, à une adresse incomplète (à cause d'erreurs de renseignement du Participant), ou inactive, ou s'il n'a pas été reçu par le Participant à cause d'une saturation de messagerie électronique ou de dimensions insuffisantes, ou si l'adresse électronique a été enregistrée en liste noire, ou si l'e-mail de confirmation a été adressé à l'intérieur de la section spam / courriel indésirable du Participant.

Lors de l'utilisation de l'Appli, chaque Participant est tenu d'adopter toutes les mesures appropriées pour sauvegarder ses données personnelles indiquées afin de participer à l'Initiative.

Unox ne sera pas tenue comme responsable en cas d'incidents de sécurité (ceux arrivant aux données de la part de tiers non autorisés) et de dommages de quelle nature que ce soit, dus à la mauvaise (ou insuffisante ou inappropriée) adoption de mesures de sécurité sur ses propres dispositifs personnels, et se réserve le droit de toute action ou de toute demande auprès du Participant, si de tels incidents de sécurité proviennent du fonctionnement de l'Appli, du déroulement de l'Initiative et des infrastructures technologiques / informatiques d'Unox et de tiers chargés par celle-ci de la préparation et de la gestion de l'Appli et de l'organisation de l'Initiative.

Les présentes Conditions générales et l'ensemble de l'Initiative sont régis par le droit italien. Tout contentieux susceptible de survenir en lien avec les Conditions générales (et avec l'Initiative), y compris ceux inhérents à leur validité, à leur efficacité, à leur interprétation, à leur exécution et à leur résolution, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Padoue.

Les éventuelles communications ou demandes d'informations ou d'éclaircissement devront être envoyées par e-mail à l'adresse électronique suivante : combiguru.fr@unox.com.

La participation à l'Initiative implique l'adhésion aux présentes Conditions générales et leur acceptation de la part des Participants.



UNOX S.p.A.

Via Majorana, 22 - 35010 - Cadoneghe (PD) - Italy
Tel.: +39 049 86.57.511 - Fax: +39 049 86.57.555

info@unox.com **www.unox.com**

Reg. Imp. Padova n° 04230750285 - R.E.A. Padova 372835
N. Mecc. PD 055044 - Cap. Soc. 5.000.000 € i.v.
P. Iva / C.F. 04230750285 - Vat. ID n° IT04230750285

"DEFI COMBIGURU" - COMPETITION POUR INSTITUTIONS SCOLAIRES

REGLEMENT

(par la suite, "Règlement")

1. Compétition

L'initiative "Défi Combiguru" est prise afin de promouvoir les interactions entre des institutions scolaires secondaires et professionnelles adhérentes et le monde des entreprises, avec implication directe et active des trois principaux acteurs de l'environnement scolaire (étudiants, enseignants et directeurs d'écoles), par le biais d'un mécanisme de compétition qui permettra de sélectionner les étudiants (et les institutions respectives) les plus méritants à l'issue des diverses épreuves prévues (par la suite, "Compétition").

2. Organisateur

L'organisateur de la Compétition est Unox S.p.A. dont le siège est à Cadoneghe (PD), via Majorana, 22, c.a.p. 35010, P. IVA / C.F. 04230750285 (par la suite, "Unox").

3. Destinataires

La Compétition est destinée à tous les étudiants de troisième année d'écoles de formation professionnelle adhérentes, et de quatrième année d'institutions scolaires secondaires et professionnelles nationales ou paritaires (par la suite, "Étudiant(s)")

L'adhésion de l'institution scolaire seule se fait en complétant un formulaire ad hoc d'inscription, qu'on trouve sur le site Internet www.combiguruchallenge.com/fr/;

(par la suite, "Institution(s) Adhérent(s)")

La phase d'adhésion / inscription des institutions scolaires sera possible à compter du 01/03/2019 et jusqu'au 30/06/2019. On admettra quoi qu'il en soit un nombre maximal de 16 Institutions scolaires adhérentes ; si le nombre maximal d'Institutions adhérentes est atteint avant le terme des inscriptions, celles-ci seront clôturées de manière anticipée.

Les institutions scolaires présentes sur tout le territoire française pourront participer à la compétition.

Chaque Institution adhérente pourra bénéficier d'une réduction sur l'achat de produits Unox, valide pendant toute la durée de la Compétition, égale à 50 % (cinquante pour cent) sur le prix de base.

4. Période de déroulement

La Compétition se déroulera selon les phases suivantes, dont les programmations seront toutefois communiquées de temps en temps aux Institutions adhérentes :

- Inscription des Institutions adhérentes possibles du 01/03/2019 au 30/06/2019;
- Phase A) (interaction avec l'appli CombiGuru) exécutable du 01/09/2019 au 31/12/2019;
- Phase B) doit se dérouler à une date à définir, entre novembre 2019 et décembre 2019;
- Le prix pour les étudiants récompensés sera remis entre septembre 2019 et novembre 2019.

5. Modalités de participation

La participation à la Compétition comprend deux phases distinctes.

A) Accumulation de points par le biais de l'appli "Combiguru Challenge"

Chaque Étudiant devra effectuer le téléchargement de l'application nommée "Combiguru", disponible sur l'App Store d'Apple et sur Google Play Store d'Android (par la suite, "Appli") et créer un compte personnel par l'indication de données obligatoires (prénom, nom, adresse e-mail et identifiant / pseudonyme) et interagir avec l'appli en participant à l'initiative "Défi Combiguru" selon les Conditions générales de l'Appli, qui dans ce cas sont rappelées intégralement (par la suite, "CG").

Les Étudiants pourront accumuler des points comme n'importe quel autre utilisateur de l'Appli, comme indiqué aux sections A), B) et C) des CG.

Les Étudiants pourront en outre visualiser le classement, par scores décroissants, segmentée par Institution adhérente. Chaque Étudiant pourra visualiser uniquement le classement relatif à son Institution adhérente (de manière à voir son positionnement par rapport à ses camarades, et à évaluer la nécessité d'augmenter l'utilisation de l'Appli pour accroître le score).

Pour visionner le classement, ils devront accéder à la section "Classement défi CombiGuru" de l'Appli et entrer le code numérique à 6 chiffres attribué à leur Institution adhérente. À partir de l'introduction du code, le système associe l'utilisation de l'Étudiant à l'Institution adhérente pour laquelle il a introduit ce code, et le reconnaît comme étudiant de cette institution en particulier.

Il ne sera pas possible, par ailleurs, pour les Étudiants, d'accéder à des classements relatifs à des Institutions adhérentes autres que celles fréquentées (pour lesquelles, en fait, ils ne détiennent aucun code numérique d'identification).

La Phase A) de participation à la Compétition s'achèvera dans un délai de 30 jours à compter de la présentation de la compétition aux étudiants de l'école participante ; les points éventuellement accumulés par les Étudiants après cette date ne seront donc plus pris en compte pour le classement de l'institution.

B) Le "Défi au four" au siège d'Unox



UNOX S.p.A.

Via Majorana, 22 - 35010 - Cadoneghe (PD) - Italy
Tel.: +39 049 86.57.511 - Fax: +39 049 86.57.555

info@unox.com **www.unox.com**

Reg. Imp. Padova n° 04230750285 - R.E.A. Padova 372835
N. Mecc. PD 055044 - Cap. Soc. 5.000.000 € i.v.
P. Iva / C.F. 04230750285 - Vat. ID n° IT04230750285

Deux Étudiants de chaque Institution adhérente auront accès à la Phase B) ; le premier étudiant classé (c.-à-d. l'étudiant qui, au sein de chaque classement d'institutions, aura totalisé le plus grand score en fin de Phase A grâce à l'Appli) accèdera de droit à la phase suivante et aura en outre la possibilité de donner accès à la phase suivante un autre étudiant en le sélectionnant parmi les 10 premiers du classement. (Par la suite, "Finaliste(s)"). Les Finalistes seront invités, à une date à définir entre mai 2019 et juillet 2019, auprès du siège d'Unox à Cadoneghe (PD), via Majorana, 22, c.a.p. 35010, pour le déroulement du "Défi au four", une compétition culinaire dans le cadre de laquelle il sera demandé de préparer certains plats en disposant d'ingrédients sélectionnés par Unox (chaque Finaliste disposera des mêmes ingrédients).

Les enseignants de l'Institution adhérente pourront également accompagner les Finalistes participant à la Compétition. Dans cette éventualité, on prévoira pour les enseignants des activités récréatives, d'approfondissement et de formation, qui se dérouleront lors de leur présence au siège social d'Unox.

Nourriture et logement pour les Finalistes et d'éventuels enseignants accompagnateurs (sous réserve de communication de leur nombre) seront à la charge d'Unox (qui ne fournira pas directement ces services, mais qui dirigera les intéressés auprès de structures d'accueil au titre de tiers).

Les coûts de transport pour le voyage aller du siège de l'Institution adhérente au siège d'Unox et retour du siège d'Unox à l'Institution adhérente seront à la charge d'Unox. Le choix des moyens de transport considérés comme les plus opportuns est à l'initiative entière d'Unox.

Les équipements pour le déroulement des "Défis en cuisine" (par ex. fours, ustensiles de cuisine, etc.) seront fournis par Unox: les Finalistes ne pourront rien apporter par eux-mêmes.

Un nombre adéquat de "Défis au four" aura lieu pour permettre, dans la mesure du possible, d'avoir un nombre similaire de Finalistes participant à chacun de ceux-ci, selon le nombre d'Institutions adhérentes concernées. À l'issue de chaque Défi au four, on proclamera un Finaliste vainqueur (par la suite, "Vainqueur(s)"); on proclamera donc au total autant de Finalistes vainqueurs que de "Défis au four" organisés.

Le Vainqueur sera sélectionné sans discussion selon le jugement d'un jury d'experts nommé par Unox, qui jugera les plats des Finalistes selon leur goût, leur originalité (compte tenu des ingrédients disponibles), du temps employé et de la présentation esthétique des plats (par la suite, "Jury").

6. Prix

Les étudiants et les enseignants qui auront eu accès au défi final "au four" pourront bénéficier d'une visite organisée à Venise (qui se déroulera le lendemain du "Défi au four").

Pendant cette journée, les participants auront la possibilité de goûter les plats typiques locaux et d'entendre les explications de guides qualifiés.

On attribuera en outre à l'Institution adhérente fréquentée par chaque Vainqueur 1 four professionnel Unox, avec obligation d'usage dans des activités pédagogiques. En outre, il sera aussi réalisé - et remis à l'Institution adhérente - un contenu audiovisuel et une description de la participation de ses étudiants à la Compétition, et leur parcours lors des phases de celle-ci.

7. Accomplissements, garanties, responsabilités

L'inscription et la participation à la Compétition comprend l'adhésion et l'acceptation complète, sans réserve, du présent Règlement et des CG de la part de tous les sujets concernés (Étudiants, enseignants, directeurs d'écoles des Instituts adhérents)

Les Étudiants qui, par jugement indiscutable d'Unox et/ou du Jury, auraient pris part à la Compétition en violation de ce que prévoit le présent Règlement et/ou des CG ou qui seraient vainqueurs avec des moyens et des instruments susceptibles de contourner les modalités de participation et de déroulement de la Compétition, seront exclus de la Compétition et ne pourront pas recevoir l'éventuel prix décerné.

Unox se réserve le droit de vérifier que les Étudiants sont effectivement inscrits auprès des Institutions adhérentes respectives, et d'effectuer des contrôles et approfondissements supplémentaires sur les participations à la Compétition susceptibles de paraître anormales et d'être destinées à contourner les dispositions du présent Règlement et/ou des CG.

Unox se réserve le droit d'agir, selon les termes jugés opportuns, et dans le respect de la législation en vigueur, pour limiter et pour empêcher toute initiative visant à contourner les dispositions du Règlement et/ou des CG.

Unox ne peut pas être tenue responsable en cas de vol, de perte, d'endommagement des effets personnels des Finalistes et des éventuels enseignants accompagnants, lors de leur présence au siège Unox (ou dans d'autres lieux dédiés à la restauration ou au logement).

Si des Finalistes et d'éventuels enseignants accompagnants bénéficient du gîte et couvert à la charge d'Unox, lesdits services n'en resteront pas moins fournis par des tiers, et non directement par Unox. Cependant, Unox ne pourra en aucun cas être tenue comme responsable des actes des tiers prestataires de services de logement et de restauration, pour la qualité des services offerts et pour les dommages de quelque nature que ce soit occasionnés éventuellement aux Étudiants et aux éventuels enseignants accompagnants.

Les Finalistes et éventuels enseignants accompagnants devront strictement respecter les règles de sécurité et de conduite prévues pendant leur présence dans les locaux d'Unox et pour l'utilisation des équipements et des appareillages mis à disposition, ainsi que toute indication ultérieure fournie par Unox afin de garantir la sécurité et l'intégrité des personnes présentes;

Les Finalistes seront tenus responsables d'éventuels dommages survenant sur les appareillages, sur les équipements et sur les locaux d'Unox (et sur les locaux où ils seront logés pendant le déroulement des "Défis au four").

8. Divers

Unox se réserve le droit d'apporter les modifications jugées nécessaires au Règlement (et en général, à l'organisation de la Compétition); si tel est le cas, les modifications apportées seront communiquées aux destinataires par le biais d'un préavis en ce sens.

Cependant, si pour des raisons logistiques ou de quelle nature que ce soit, il n'était pas possible ou faisable de mettre en place les "Défis finaux" à la date ou sur les lieux mentionnés dans le présent Règlement, Unox se réserve le droit de modifier les dates et les lieux, sous réserve d'un préavis afférent adressé aux intéressés (Finalistes et éventuels enseignants accompagnants).



UNOX S.p.A.

Via Majorana, 22 - 35010 - Cadoneghe (PD) - Italy
Tel.: +39 049 86.57.511 - Fax: +39 049 86.57.555

info@unox.com **www.unox.com**

Reg. Imp. Padova n° 04230750285 - R.E.A. Padova 372835
N. Mecc. PD 055044 - Cap. Soc. 5.000.000 € i.v.
P. Iva / C.F. 04230750285 - Vat. ID n° IT04230750285

La Compétition est exclue du contexte d'application de la discipline dans le thème de manifestations à prix, conformément à l'article 6, paragraphe 1, section a) du décret n° 430/2001, étant destinée à récompenser, à titre d'équivalent de prestation d'œuvre et/ou de reconnaissance du mérite personnel, la préparation théorique, les capacités et les aptitudes des Étudiants des Institutions adhérentes à la préparation de plats.

Le présent Règlement et l'ensemble de la Compétition sont régis par le droit italien. Tout contentieux susceptible de survenir en lien avec le Règlement (et avec la Compétition), y compris ceux inhérents à sa validité, à son efficacité, à son interprétation, à son exécution et à sa résolution, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Padoue.

D'éventuelles communications ou demandes d'informations ou d'éclaircissements devront être envoyés par e-mail à l'adresse suivante combiguru.fr@unox.com.

Cachet et signature pour l'acceptation des Conditions générales et du Règlement du **Défi CombiGuru**

Nom de l'Institut :

Cachet et signature du directeur de l'école :